

**Mise à jour du montant mensuel minimum du salaire
ou de la solde de base des matelots qualifiés:
Recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée
du travail des gens de mer et les effectifs des navires
(révisée), 1996; convention du travail maritime, 2006,
principe directeur B2.2.4 – Montant mensuel minimum
du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés**

Corrigendum

Le paragraphe 17 devrait se lire comme suit:

17. Dans chaque pays et zone considérés, l'effet conjugué de l'évolution des taux de change et des prix sur le pouvoir d'achat au 1^{er} septembre 2013, par rapport au pouvoir d'achat de 585 dollars des Etats-Unis le 1^{er} juillet 2011, dépend de l'importance relative de ces deux facteurs. Partout où la détérioration du taux de change a été plus importante que l'augmentation des prix à la consommation, il fallait moins de dollars des Etats-Unis au 1^{er} septembre 2013 pour conserver le pouvoir d'achat du 1^{er} juillet 2011. C'est ce qui s'est produit dans 30 des 57 pays et zones considérés. Dans les autres 27 pays et zones, il fallait davantage de dollars le 1^{er} septembre 2013 pour conserver le pouvoir d'achat du 1^{er} juillet 2011. Dans neuf de ces 27 pays, le taux de change est demeuré constant; par conséquent, l'accroissement du montant en dollars nécessaire le 1^{er} septembre 2013 a été dû seulement à la hausse des prix pendant la période considérée. Dans trois de ces 27 pays, il fallait davantage de dollars au 1^{er} septembre 2013 pour bénéficier du même pouvoir d'achat que le 1^{er} juillet 2011 à cause de l'effet combiné de l'augmentation des prix à la consommation et de l'appréciation de la monnaie locale contre le dollar. Dans les 15 pays restants, il fallait davantage de dollars le 1^{er} septembre 2013 parce que l'augmentation des prix à la consommation était plus forte que la détérioration du taux de change entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} septembre 2013.